
La considération dont jouit la Société dans les milieux scientifiques et publics s'est manifestée en plusieurs circonstances :

La "Société Médico-chirurgicale" a demandé son aide dans la recherche d'une source d'eau potable pour la ville de Montréal.

Le bureau d'hygiène de la ville a fait appel à ses hygiénistes et à ses moralistes pour suggérer des moyens d'enrayer les ravages causés par la prostitution ;

En juin, elle a été invitée à se faire représenter aux fêtes mémorables, organisées pour célébrer le 75e anniversaire de fondation, de la Société St-Jean Baptiste.

Tout dernièrement encore, elle associait son influence auprès du gouvernement de Québec, à celle de l'association du barreau et d'autres corps publics pour amener nos autorités provinciales à nommer des experts pour les tribunaux, experts compétents et susceptibles de donner à la fois, à la société, toutes les chances possibles d'établir les responsabilités et aux inculpés, les moyens de faire éclater leur innocence.

Notre demande a reçu le meilleur accueil et nous avons de l'honorable premier ministre la promesse d'une sérieuse considération de ce projet.

Enfin, l'article 32 des règlements a été modifié et les élections du bureau, dans l'avenir, se feront d'une façon plus imposante et plus régulière. La motion Décarie, adoptée le 2 mars 1909, pourvoit à la mise en nomination des candidats quinze jours à l'avance, sous forme de motion écrite, présentée par deux membres qui garantissent en même temps l'acceptation du candidat.

Messieurs vous venez d'entendre la nomenclature complète des travaux de notre Société et des faits principaux auxquels elle a été mêlée durant le dernier exercice ; elle a pu vous paraître assez longue pour être satisfaisante.

Une appréciation impartiale et la comparaison avec le bilan de 1908 nous amènent à une constatation moins consolante.

Vingt-huit travaux ont été inscrits cette année contre 43 l'an